



Informations générales de la Direction de concours

Echauffement

Une salle d'échauffement, sans appareil de musique, est à disposition des gymnastes dès 07.00 h. Aucun échauffement n'est autorisé à l'emplacement des concours. En ce qui concerne les tests 1, 2 et 3, la Gymnastique Individuelle et à Deux, un échauffement commun a lieu à l'emplacement de concours.

Appel des gymnastes :

Celui-ci a lieu à la salle omnisports, à l'heure indiquée dans le programme, avant chaque bloc. Les cartes de tests sont à déposer à la table prévue à cet effet, de même que les cartes de membres FSG, ainsi que les musiques pour la Gymnastique individuelle et à Deux. Les gymnastes seront ensuite dirigées à l'emplacement du concours par un membre de l'organisation. Après le concours, les gymnastes retournent à la salle d'échauffement.

Cartes de tests :

La gymnaste qui ne présente pas sa carte de tests ne peut pas prendre part au concours.

Compétitions :

Les compétitions se déroulent conformément aux prescriptions du Championnat romand de gymnastique, édition 2009, des descriptifs des tests en vigueur et des Directives Gymnastique édition 2008.

Musique :

La musique, pour les concours Gymnastique Individuelle et à Deux, doit être enregistrée au début du support musical qui ne comprend qu'un seul morceau. Les noms, prénoms, société et genre de concours (par ex. « Massues ») doivent figurer sur le support musical. Un bref essai de musique est prévu. Seuls les CD sont acceptés.

Disqualification :

Après 2 essais de musique infructueux, la disqualification de la partie gymnique concernée est prononcée.

Protêts :

Les protêts doivent être remis par écrit à la direction de concours dans les 15 minutes qui suivent l'annonce de la note. Une taxe de fr. 100.— doit être jointe à chaque protêt qui, en cas de refus, restent acquis à la direction de concours. Les décisions de la direction de concours sont définitives et sans appel.

Proclamation des résultats :

Les cérémonies se déroulent selon l'horaire. Toutes les gymnastes se présentent en tenue de gymnastique. Aucune médaille ou distinction n'est remise avant ou après la proclamation des résultats. L'enveloppe de société est à retirer à l'issue de la manifestation.

Divers :

Ni le C.O, ni l'URG ne sauraient être tenus pour responsables en cas de vol, perte ou dommage de quelque nature que ce soit. Les participantes sont priées de surveiller leurs effets personnels.